

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2024

Le 24 octobre 2024, le Conseil Municipal de Saint-Maugan s'est réuni à la mairie à 20h, sous la présidence du Maire M. BONNIN Etienne.

**Présent(s-es) :** BONNIN Etienne, ROUMY Anne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, LEFRANC Françoise, BESNARD Ingrid, DE L'ESPINAY François, GRABE Olivier, BOUETARD Loïc

**Procurations :**

**Absent(s-es) :** GALBOIS Stéphane, LE BRETON Mickaël, SORTELLE Claudine (pour la délibération n°2024-39), VACHER céline (pour la délibération n°2024-39), DUVAL Jocelyne, METIVIER Clément.

**Quorum :** 8

**Secrétaire de séance :** Eric DARRIGRAND-LACARRIEU

**Ordre du jour :**

- Vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 septembre 2024,
- Réflexion sur l'aménagement de l'espace sous les ombrières près du city-stade,
- Choix du projet d'aménagement sécurité de l'entrée Ouest du bourg parmi les propositions faites par le cabinet ATEC OUEST,
- Réflexion sur la destination et l'aménagement futur du terrain communal situé à côté de la cantine scolaire,
- Point d'étape sur la réalisation du-nouveau Plan Communal de Sauvegarde,
- Point d'étape sur le transfert à la Communauté de Communes St-Méen Montauban de la compétence assainissement,
- Divers.

### **Délibération n° 2024-39 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 septembre 2024**

Monsieur le Maire expose : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il est inscrit dans la loi que le procès-verbal de chaque séance de conseil municipal, rédigé par le secrétaire de séance, signé par lui et le maire, est arrêté au commencement de la séance suivante et fait l'objet d'une délibération transmise au représentant de l'Etat.

Le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente sur le site internet de la commune et un exemplaire papier est tenu à la disposition du public.

Le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 05 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 septembre 2024.

## **Réflexion sur l'aménagement de l'espace sous les ombrières près du city-stade**

Après discussion, il est acté d'empierrer et de stabiliser l'espace, d'y installer des bancs et une haie sèche afin qu'il devienne un lieu protégé et ouvert à tous.

## **Projet d'aménagement sécurité de l'entrée ouest du bourg**

Le cabinet ATEC OUEST a proposé 3 projets d'aménagement, lesquels ont été présentés à la réunion de travail du conseil municipal le lundi 07 octobre 2024.

.1<sup>ère</sup> proposition : aménagement de 3 écluses simples pour un coût estimé à 49 674.50€ HT.

.2<sup>ème</sup> proposition : aménagement de 2 écluses doubles pour un coût estimé à 61 349.50€ HT.

. 3<sup>ème</sup> proposition : aménagement d'un plateau surélevé et d'une écluse double pour un coût estimé à 51 500.00€ HT.

La discussion en réunion de travail a conclu que les deux premières propositions risquaient de poser des problèmes vis-à-vis des entrées/sorties des voies et des maisons localisées de part et d'autre de la route départementale. La préférence s'est donc portée sur la proposition n°3.

Après discussion, l'ensemble des élus s'est mis d'accord sur le fait de retenir la proposition n°3 à savoir l'aménagement d'un plateau surélevé et d'une écluse double. Il a cependant été décidé, compte tenu des incertitudes sur le financement des travaux et sur la priorité à donner à la rénovation énergétique de la mairie et de l'école, de reporter ce projet à 2026.

## **Réflexion sur l'aménagement du terrain situé à côté de la cantine scolaire**

La petite maison en préfabriqué va être démontée et évacuée. Après discussion, émane le souhait de destiner ce terrain à de l'habitat. Il convient désormais de réfléchir sur quel type d'habitat se positionner. L'idée de l'habitat partagé est avancée. Il est décidé de poursuivre la réflexion sur cette thématique.

## **Point d'étape sur la réalisation du nouveau plan communal de sauvegarde**

Le nouveau plan communal de sauvegarde se termine, une séance de travail pour finaliser le document est prévue le 16 novembre 2024.

## **Point d'étape sur le transfert auprès de la Communauté de Communes St-Méen Montauban de la compétence assainissement.**

Le transfert est donc acté au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La gestion sera cependant encore assurée par les communes les 6 premiers mois de l'année. En compensation, elles seront indemnisées .

A terme, la partie assainissement collectif sera gérée via une DSP (Délégation de Service Public) et la partie assainissement non collectif en régie.

Le prix de l'assainissement collectif en 2025 ne sera pas modifié sauf pour les communes qui fonctionnaient jusqu'ici en régie car une part prestataire sera ajoutée (fixe + variable). C'est le cas de St-Maugan. A terme, il n'y aura qu'un seul tarif pour l'ensemble des communes, il est prévu un lissage jusqu'en 2032.

**Le Maire,**

**Etienne BONNIN**

**Le Secrétaire de séance,**

**Eric DARRIGRAND-LACARRIEU**

